

# Communauté de Haute Provence

## Compte-rendu du Conseil de Communauté Du jeudi 11 février 2016 à 18 h 30 à Aubenas-lès-Alpes

Mme Brigitte MOYA, Maire d'Aubenas-lès-Alpes accueille les délégués de la Communauté.  
Le Président ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour.  
Mme Brigitte MOYA est désignée secrétaire de séance.  
Le Précédent compte rendu est adopté à l'unanimité.

### 1 – REFLEXION SUR LE BUDGET 2016

L'assemblée décide à l'unanimité la prise en charge totale du FPIC par la Communauté de Haute Provence.

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer l'emprunt concernant la création de 6 logements sociaux à St Martin-les-Eaux pour un montant de 1 200 000 € au taux de 1,35 % sur 40 ans.

### 2 – BOUCHERIE DE REILLANNE

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer le contrat à intervenir avec le locataire pour la Boucherie de Reillanne .

### 3 – CONVENTIONS DE PARTICIPATION FINANCIERE

L'assemblée décide à la majorité moins 7 abstentions d'annuler les conventions et de reporter au prochain conseil de communauté la décision concernant l'aide financière à la commune de Reillanne.

### 4 – DEMANDES DE FINANCEMENTS

- 1) **Construction de 6 logements sociaux à St Martin-les-Eaux et CLSH à St Michel l'Observatoire**  
Il est proposé de faire une demande de financements au titre de la dotation budgétaire de soutien à l'investissement prévue dans la Loi de finance pour ces deux opérations.  
L'assemblée autorise à l'unanimité le président à présenter les demandes de financements.
- 2) **Construction d'un planétarium à St Michel l'Observatoire**  
Il est proposé de présenter une demande de financement pour ce projet au titre des fonds ALCOTRA sur un montant de 1 000 000 €, 85 % de financements peuvent être sollicités.  
L'assemblée autorise à la majorité moins 3 abstentions
- 3) **Aménagement d'un commerce de proximité à DAUPHIN**  
Une demande de financement peut être effectuée pour ce projet au titre du POIA. 50 000 € seront sollicités sur 490 000 € sachant que sont déjà acquis 240 000 € de la région et 40 000 € du département.  
L'assemblée autorise à l'unanimité le président à présenter les demandes de financements.
- 4) **Programme TEPCV**  
Le ministère de l'environnement a apporté 65 000 € sur 130 000 € pour un projet de réfection de l'éclairage public à MANE dans le cadre du programme TEPCV (Territoire à Energie Positive pour une Croissance Verte), il y a lieu d'autoriser des ouvertures spéciales de dépenses pour 100 000 € compensées par 65 000 € de subvention TEPCV et une participation de la commune de Mane de 35 000 €.  
L'assemblée autorise à l'unanimité des ouvertures de crédits.

M. POURCIN précise que le département peut intervenir à 50% sur ce type de projet s'il y a un diagnostic.

## 5 – AUBENAS-LES-ALPES - EMPRUNT

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature de cet emprunt de 350 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation au taux de 1,70 %.

## 6 – RESEAU DE CHALEUR A ST MARTIN-LES-EAUX

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature des marchés avec les entreprises suivantes :

Lot n°	Désignation	Entreprise	Montant HT
1	Démolition- terrassement - gros œuvre - maçonnerie	A.D.T.P	75 921,85 €
2	Réseaux chauffage extérieurs y compris terrassements	Ailliaud/LTP	92 384,50 €
3	Chauffage au bois + fioul - Plomberie - électricité	Ailliaud Frères	138 209,50 €
4	Métallerie	MAL	16 728,16 €

Le Président suggère de solliciter des financements auprès de l'Europe dans le cadre du FEDER avec la chaudière du CLSH de St Michel l'Observatoire.  
L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à présenter les financements.

## 7 – PLAN LOCAL D'URBANISME

Suite à l'analyse des offres, l'assemblée autorise à la majorité moins 3 abstentions la signature du marché avec l'entreprise G2C pour un montant de 185 000 € et autorise le Président à présenter des demandes de financements auprès de l'Etat et de la Région.

## 8 – LOCATIONS

### A. A & B senteurs

L'assemblée décide à l'unanimité de reconduire le contrat de location de cette entreprise pour une durée de 9 ans avec un loyer de 544 € par mois et autorise le Président à signer le contrat à intervenir.

### B. Ferme relais

Il est proposé de reconduire le bail avec un loyer de 400 € par mois non révisable.

M. DELRIEU demande de reporter cette question afin qu'une réflexion soit réalisée sur la commune pour réviser le loyer à la baisse.

Le président précise que le locataire aurait dû prendre contact avec la Communauté et rappelle qu'il ne faut pas confondre l'intérêt privé et l'intérêt général.

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer un bail précaire en attendant la demande du locataire.

### C. Jardins aux senteurs

Le Président informe l'assemblée que deux personnes qui réalisent de la valorisation de produits agricoles sollicitent la location de ce bâtiment situé dans le parc de Pitaugier pour un montant de 800 € par mois à compter du 1/04/2016.

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer le contrat à intervenir.

**9 – CLSH ST MICHEL**

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature des avenants suivants :

Entreprises	Désignation	Montant HT
Ets BERLENGUE	Silo à granulés bois	3 720,00 €
	Isolation dalle centre	6818,18 €
Ets COLAS	Evacuation eau pluviale	3 334,00 €
Ets FILIPPO	Cloisons dans grande pièce	590,16 €
Ets MICHEL		570,00 €
Ets ROLLAND		2 562,60 €
Ets BERLENGUE	Déviations regards EP	3 570,00 €
Ets BERLENGUE	Mur soutènement	2 850,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>24 014,94 €</b>

**10 – QUESTIONS DIVERSES****1. Traitement des déchets ménagers**

Le Président informe l'assemblée que l'Ets CSDU a accepté de négocier le prix du traitement des déchets à 68 € la tonne au lieu de 70 €.

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature du marché avec l'entreprise CSDU à ce tarif.

**2. Cheminement de Reillanne**

Un avenant de 12 150 € est prévu concernant ce programme pour l'aménagement d'un oratoire. L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer l'avenant à intervenir avec l'entreprise CANAVESE.

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à présenter ce projet au titre du FODAC pour son enveloppe annuelle

**3. Illumination de la Citadelle à MANE**

Un avenant de 3 000 € de la Sté URBELEC pour mettre le coffret électrique hors gel est proposé. L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer l'avenant à intervenir.

**4. Virements de crédits**

L'assemblée autorise à l'unanimité les virements de crédits suivants :

- Illumination de la Citadelle à MANE : 4 000 €
- Aménagement de la place du Miton à DAUPHIN : 5 000 €
- Restauration de l'église St Denis à REILLANNE : 10 000 €
- Restauration de l'église Ste Madeleine à LINCEL : 10 000 €

qui seront prélevés sur le programme Rue du Barrien à MANE.

**5. M. SILVY de REILLANNE signale que la colonne pour les emballages de l'ilot de tri situé à proximité de l'école ne peut plus être collectée depuis plus d'un an et sollicite une intervention.**

Il signale également un problème d'égout à la crèche et les WC qui ne fonctionnent pas.

Séance close à 21h45

Mane, le 15 février 2016



Le Président de la Communauté  
De Haute Provence,

*Jacques Depieds*

Jacques DEPIEDS